

Santé Chantiers Obligations
SCOOP INFO
Prévention Outils

QU'EST CE QUE LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL ?

LE RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL CONCERNE LES DÉPLACEMENTS EN VÉHICULE LIÉS AU TRAVAIL, QUE CE SOIT POUR SE RENDRE AU TRAVAIL OU PENDANT DES MISSIONS PROFESSIONNELLES.

- Déplacements domicile / lieu de travail (trajet) ;
- Déplacements pendant l'activité professionnelle (mission).

LES CONSÉQUENCES D'UN ACCIDENT DE LA ROUTE



Dommages corporels ;
Décès ;
Impact psychologique ;

Dommage matériel ;
Productivité et l'organisation de l'entreprise ;
Image de l'entreprise.

MESURES DE PROTECTION



LES ÉTAPES

- Évaluer et analyser le risque routier dans le document unique ;
- Sensibiliser vos salariés sur la consommation de substance psychoactive, l'utilisation du téléphone au volant, le respect du code de la route...
- Rédiger dans la note de service ou règlement intérieur les devoirs et obligations vis-à-vis du risque routier (interdiction de consommer de l'alcool, possibilité de réaliser des contrôles d'alcoolémie...);
- Assurer les vérifications et l'entretien de véhicules.


 Pensez à consigner les vérifications dans un carnet d'entretien.

ORGANISER VOS CHANTIERS EN AMONT :

- Anticiper vos déplacements pour optimiser les parcours sur une journée ;
- Prévoir les besoins en matériels et matériaux pour éviter les allers et retours inutiles ;
- Investir dans l'aménagement de votre véhicule et assurer un arrimage adéquat des charges permettent de maintenir le chargement et éviter un risque de basculement, projection lors du transport.

AVOIR UN BON AMÉNAGEMENT C'EST :

- Garantir un gage de sécurité pour vous et vos salariés ;
- Réduire les manutentions inutiles ;
- Un gain financier par l'assurance de garder son outillage en bon état ;


 **RAPPEL :** Eviter le risque de surcharge, en respectant la charge utile disponible pour vos équipements (CU), celle-ci correspond à la formule suivante : $CU = *PTAC - (*PV + \text{aménagement} + \text{conducteur} + \text{passager})$.

*PTAC = poids total autorisé en charge de votre véhicule

*PV = Poids à vide du véhicule (avec les pleins carburant, huile, eau) sans passager ni chargement

SENSIBILISEZ VOS SALARIÉS :

- Rappelez régulièrement les règles de sécurité ;
- Il existe des stages de sensibilisation à la conduite ;

 Pensez à mettre à disposition dans le véhicule des gilets fluo, des tests d'alcoolémie et un constat amiable.



BOITE À OUTILS

LA CAPEB ET L'IRIS-ST VOUS PROPOSENT SUR SON SITE INTERNET DIFFÉRENTS OUTILS DE SENSIBILISATIONS TELS QUE : Une page dédiée au risque routier, une check liste des vérifications à réaliser, une collection de mémos sur le risque routier. Vous pouvez par exemple trouver des mémos sur les Thématiques suivantes : permis poids lourds, aménagement VUL, remorque utilitaire, camion benne...

OÙ LES TROUVER ?

Rubrique « risques & métiers » onglet « risque routier »

COMMENT LES AVOIR EN VERSION PAPIER ?

Les mémos sont en libre téléchargement sur le site de l'institut. Si vous souhaitez les recevoir en version papier vous pouvez vous rapprocher de votre CAPEB départementale ou envoyer un mail à l'Iris-st via l'onglet « contact ».

APPLICATION SMARTPHONE « LES MÉMOS IRIS-ST »

L'application gratuite de l'institut, vous permet également d'avoir accès à l'ensemble des mémos, adaptés à votre métier et profil.

De plus, vous y retrouverez des quiz permettant de tester vos connaissances ou celles de vos compagnons sur les différents risques !

APPLICATION SMARTPHONE « CHECK CHANTIER » DE L'OPPBTB

L'application gratuite de l'OPPBTB vous permet de réaliser vos vérifications de véhicules.

LA CHARTE DES 7 ENGAGEMENTS DE LA SECURITE ROUTIERE :

Engagez-vous à respecter cette charte afin de valoriser l'image de votre entreprise, et montrez votre responsabilité en matière de sécurité routière. Retrouvez [ici](#) les 7 points d'engagement de la charte et rejoignez l'appel en y prenant part. [Signer la charte de la sécurité routière.](#)



FOCUS SUR Les journées de la sécurité routière au travail

DU 27 AU 31 MAI AURONT LIEU LES JOURNEES DE LA SECURITE ROUTIERE AU TRAVAIL.

Nous vous encourageons à profiter de ces journées pour vous rapprocher de vos partenaires afin de sensibiliser vos adhérents sur le sujet.

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.